

---

## L'instituteur comme pouvoir spirituel au village

Philippe Boutry

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/3504>

DOI : 10.4000/ccrh.3504

ISSN : 1760-7906

### Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 25 janvier 2009

Pagination : 77-92

ISSN : 0990-9141

### Référence électronique

Philippe Boutry, « L'instituteur comme pouvoir spirituel au village », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 43 | 2009, mis en ligne le 16 février 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/3504> ; DOI : 10.4000/ccrh.3504

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

---

# L'instituteur comme pouvoir spirituel au village

Philippe Boutry

---

- 1 La notion de *pouvoir spirituel* et, plus particulièrement, l'aspiration à l'émergence d'un pouvoir spirituel laïc sont des éléments caractéristiques de l'histoire intellectuelle et religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle français. Paul Bénichou, dans *Le Sacre de l'écrivain* (1985), dont le sous-titre porte *Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*<sup>1</sup>, a consacré des pages très éclairantes à cette « quête d'un sacerdoce laïque »<sup>2</sup> dont il situe la véritable naissance dans la philosophie des Lumières. « Le XVIII<sup>e</sup> siècle », écrit-il, « en usant de la raison pour critiquer les valeurs qu'il croit fausses, pose les siennes à leur place. Ce qu'il appelle raison n'est pas seulement un moyen de mettre en cause et de dissoudre d'anciennes croyances ; c'est un instrument de justification propre à l'homme et qui fonde sa dignité »<sup>3</sup>.
- 2 Voici ainsi défini le vaste territoire, « la province indéterminée, illimitée » de ce « grand diocèse » célébré par Sainte-Beuve devant le Sénat impérial le 18 mai 1868, « qui compte par milliers », affirme-t-il,  
des déistes, des spiritualistes et disciples de la religion dite naturelle, des panthéistes, des positivistes, des réalistes, [...] des sceptiques et des chercheurs de toutes sortes, des adeptes du sens commun et des sectateurs de la science pure; ce diocèse qui, [dit-il encore] comprend dans sa largeur et sa latitude des esprits émancipés à divers degrés, mais tous d'accord sur ce point qu'il est besoin d'être affranchi d'une autorité absolue et d'une soumission aveugle, [et dont] chaque membre [...] est tenu par conscience à remettre la vérité, la science, la libre recherche et ses droits sous les yeux de quiconque serait tenté de les oublier et de les méconnaître<sup>4</sup>.
- 3 Voici aussi d'emblée énoncées les deux postulations distinctes, parfois conflictuelles, qui vont animer les tenants de ce *pouvoir spirituel* au XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir, d'un côté, ceux qui tiennent pour un spiritualisme épuré, délivré du poids des dogmes et libéré des contraintes des Églises ; et de l'autre, ceux qui rêvent de substituer aux anciennes croyances, une « religion de l'avenir », c'est-à-dire une autre foi, dans l'Humanité, la Science et le Progrès. Soit, pour reprendre le vocabulaire des instituteurs de Jacques

Ozouf, une « ferveur laïque », d'un côté, avec Victor Cousin, Charles Renouvier, Jules Simon et même Émile Combes ; une « foi laïque » de l'autre, avec Auguste Comte revu par Émile Littré, Jules Ferry, Paul Bert, jusqu'à Ferdinand Buisson dans sa version libre-penseuse<sup>5</sup>.

- 4 Cette émergence graduelle d'un pouvoir spirituel laïc repose encore au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles sur un ensemble assez restreint de philosophes et de gens de lettres, d'« intellectuels » avant la lettre. À partir du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est une profession toute entière qui vient massivement adjoindre ses forces et son nombre à ce projet : les instituteurs et les institutrices de la III<sup>e</sup> République naissante. Jacques Ozouf leur a, on le sait, consacré entre 1961 et 1963, une enquête exemplaire, dont deux livres, à vingt-cinq ans de distance, conservent et éclairent la substance : *Nous les maîtres d'école*, publié en 1967 dans la collection « Archives »<sup>6</sup> ; puis en 1992, dans la collection « Hautes Études », *La République des instituteurs*<sup>7</sup>. Si l'expression « pouvoir spirituel » ne semble pas, jusqu'à plus ample informé, attesté dans les citations réunies dans les deux ouvrages, ceux de « prestige », de « considération » et d'« autorité » reviennent assez fréquemment<sup>8</sup>. « Dans notre commune à concurrence », écrit ainsi un instituteur du Bocage vendéen, « le prestige était la première marchandise à mettre sur le marché »<sup>9</sup>. « Dans le Marais, l'instituteur est très considéré », relève un de ses confrères<sup>10</sup>. Tel inspecteur primaire de l'Ille-et-Vilaine reconnaît à l'un de ses administrés « une autorité indiscutable et respectée »<sup>11</sup> ; et, dans un litige d'arpentage, on voit un instituteur régler le différend en raison de son « autorité morale »<sup>12</sup>.
- 5 Aussi voudrait-on brièvement, après avoir évoqué quelques éléments caractéristiques de la « manière d'écrire l'histoire » de Jacques Ozouf, revenir sur cette question du pouvoir spirituel laïc au village afin d'en mesurer successivement, à partir du corpus de l'enquête et de son traitement historique, d'une part les modalités internes d'affirmation et d'autre part, les circonstances externes de sa réception.

## Une écriture de l'histoire

- 6 Nous voici donc en face d'une enquête et de deux livres. Ce n'est que dans l'ouvrage de 1992 qu'il nous est donné accès directement au dispositif de la recherche : le questionnaire, tout d'abord ; le mode de traitement des éléments rassemblés ensuite ; les principaux résultats comptables et statistiques enfin<sup>13</sup>. Pourtant, là n'est pas le plus important. En reprenant, à un quart de siècle d'intervalle, les principales sections du premier petit ouvrage de la collection « Archives », l'étude, plus dense et plus complète, contenue dans *La République des instituteurs* éclaire, illustre et approfondit le sens du projet initial sans nullement l'infléchir ou le dénaturer ; et cette fidélité, inscrite jusque dans la reprise des textes et des analyses, offre aujourd'hui au lecteur une magistrale leçon d'écriture de l'histoire.
- 7 *Nous les maîtres d'école* donne à lire en effet, exclusivement<sup>14</sup>, une parole et des « récits de vie » là où l'historiographie, jusqu'à l'aube des années soixante, privilégiait alors, par-delà quelques brèves synthèses<sup>15</sup>, la documentation réglementaire et les archives administratives<sup>16</sup>, les débats et les polémiques intellectuelles, politiques et confessionnelles<sup>17</sup>, ou encore les témoignages militants<sup>18</sup>. Les premières lignes du livre évoquent ainsi, sans chercher à la conjurer car elle est en soi condition et conséquence de cette histoire, une *émotivité* constitutive du sujet traité : « c'est une évidence : on ne parle

pas des instituteurs comme des employés des postes ou de la S.N.C.F », affirme d'emblée l'*incipit* de Jacques Ozouf<sup>19</sup>. Ici, « des instituteurs se racontent », c'est-à-dire qu'ils reconstruisent par la mémoire, en fonction des catégories normatives et des formes narratives qui appartiennent en propre à leur métier, un univers qui fut le leur. Le caractère autobiographique de la documentation, ce « retour sur soi », tantôt nostalgique, souvent douloureux, toujours empreint d'une forte exigence de vérité par rapport à soi-même et par rapport à l'institution, constitue en lui-même un matériau d'histoire.

8 La question du pouvoir spirituel s'y trouve dès lors posée autrement. Au cœur d'une analyse attentive aux réalités humaines de la vie des enseignants, qui emprunte à la fois aux champs divers et subtilement entremêlés de l'histoire sociale et économique, politique et syndicale, culturelle et intellectuelle, morale, philosophique et religieuse, mais aussi à ce qu'on appellerait aujourd'hui l'histoire des cultures matérielles et l'histoire des représentations, Jacques Ozouf construit une réflexion sur la nature, la portée et les limites du pouvoir spirituel de l'instituteur au village. Celle-ci s'inscrit certes dans le face-à-face traditionnel – véritable *topos* de l'histoire rurale de la III<sup>e</sup> République – du curé et de l'instituteur ; mais elle ne s'y réduit pas, en ce que l'autorité de l'un et de l'autre ne sont ni renvoyées dos à dos, ni reconduites de l'un à l'autre par une sorte de substitution progressive. Chaque élément constitutif de l'identité du *maître* interfère enfin dans l'exercice concret du pouvoir spirituel au village : l'origine sociale et familiale, la formation scolaire, le patrimoine et le salaire, l'âge et la fonction, la situation conjugale et familiale, l'habillement et l'habitat, les modes de sociabilité et les formes de voisinage, le capital culturel et les compétences professionnelles et extra-professionnelles, les engagements politiques et syndicaux, les convictions philosophiques et religieuses. C'est à une anthropologie historique de l'instituteur au village que s'attache Jacques Ozouf plus qu'à une simple sociographie ; et la statistique joue ici essentiellement un rôle de questionnement et de révélateur dans l'analyse.

9 À chaque moment de sa présentation, Jacques Ozouf exprime d'autre part le souci, en s'appuyant sur l'infinie variété du contenu des 4.000 réponses qu'il a reçues, de s'interdire les lieux communs, de réfuter les idées toutes faites et de s'appuyer sur l'autoreprésentation des acteurs pour conjurer les discours simplificateurs des contemporains ou leur reproduction par les historiens, afin de restituer toute sa complexité au vivant. Ainsi de l'image de l'instituteur dans la polémique du temps :

À lire les pamphlétaires de droite et de gauche, la responsabilité politique des instituteurs est sans frontières ; piliers de la République, garants de l'ordre républicain et de la paix sociale d'un côté ; de l'autre, commis voyageurs de l'irrégion et de la franc-maçonnerie, de l'antipatriotisme, du collectivisme et de l'internationalisme. Ces stéréotypes sont bien connus. Mais rares sont les tentatives pour en mesurer la justesse<sup>20</sup>.

10 Et d'opposer à ces idées reçues les « surprises » de l'enquête : les instituteurs « sont bien peu à prendre des engagements politiques précis » ; ils manifestent une « résistance à l'engagement politique » et une « réticence [...] à l'égard des formations rigides, des obligations, des interdits » ; « beaucoup plus nombreux sont ceux qui se refusent à faire partie de la franc-maçonnerie parce qu'ils répugnent à toute adhésion ». Bref, « il faut renoncer à voir dans les instituteurs la cohorte que décrit la propagande hostile à l'école laïque »<sup>21</sup>. Le classique conflit du curé et de l'instituteur est lui-même contextualisé, précisé, atténué sous certains aspects :

De ce duel, toute la presse donne une image grossière, qui dessine la figure de frères irrédigiblement ennemis. Frères ? Sans doute par le savoir, la fonction, le chiche

mode de vie, et même la prudence dont les ligote leur métier. Et, en même temps, ennemis jurés, servants de deux religions irréconciliables. À interroger les instituteurs eux-mêmes, la grossièreté de ce portrait est criante ; d'abord, il y a de bons curés ; et puis, l'instituteur est loin d'être cet athée militant si complaisamment décrit<sup>22</sup>.

- 11 Pourtant, après avoir donné quelques extraits de récits qui contribuent à nuancer la réalité des relations entre l'école et le presbytère, Jacques Ozouf fait droit aux « effets de réel » produit par les représentations elles-mêmes.

Toutes ces déclarations, [poursuit-il], qui écornent la légende, ne l'empêchent pas pourtant de forger souvent la réalité. Car c'est la légende, vite fixée dans ses traits essentiels, qui raidit la vie de la commune, enferme le curé et l'instituteur dans l'antagonisme qu'exigent leurs rôles respectifs. Ils échappent parfois aux stéréotypes[...] Mais ce ne peut être que clandestinement<sup>23</sup>.

- 12 C'est dans cet « entre-deux » (pour reprendre une expression chère à Michel de Certeau) entre autobiographie et rappel de carrière, entre représentations et réalités villageoises, entre-deux structuré discrètement (mais jamais arbitré) par une connaissance approfondie et érudite des réalités scolaires du premier avant-guerre ainsi que de son historiographie (que le volume de 1992 met beaucoup plus explicitement en lumière), que Jacques Ozouf va ainsi s'efforcer de repenser un thème tel que le pouvoir spirituel, dans sa dynamique interne tout d'abord, dans ses effets contrastés sur la réalité villageoise ensuite.

## Ferveur laïque et foi laïque

- 13 Que l'instituteur de la III<sup>e</sup> République soit poussé par une « vocation », voué à un « sacerdoce » et animé par une « mission », cela a été dit depuis longtemps, dans le lexique même de l'adversaire principal, c'est-à-dire de l'Église catholique ; et cela est vérifié, dans une certaine mesure, par les textes des instituteurs eux-mêmes. Antoine Prost a rappelé les termes de l'appel lancé par les instituteurs socialistes Pauline Roland et Pérot le 30 septembre 1849 :

Nous avons pensé que le jour était arrivé où l'enseignement allait être un véritable sacerdoce, et que l'instituteur, devenant le prêtre d'un nouveau monde, serait chargé de remplacer le prêtre catholique<sup>24</sup>.

- 14 L'affirmation vient trop tôt et Thiers saura bien, en commission parlementaire, repousser la gratuité et l'obligation, s'indigner contre « l'introduction de trente sept mille socialistes et communistes, véritables *anti-curés* dans les communes », et dénoncer « l'esprit d'orgueil qui existe chez les instituteurs laïques » et « la dévorante ambition de ces petits maîtres d'école »<sup>25</sup>. La fracture essentielle que constitue les années soixante du XIX<sup>e</sup> siècle joue pleinement dans ce cas aussi : c'est, note encore Antoine Prost, « à la fin du Second Empire, dans la langue courante, [que] le *maître d'école* devient un *instituteur*<sup>26</sup>. « Instituteur » : le mot suggère bien plus que ce qu'était le *magister* de l'ancien régime, ou que ce qu'est devenu notre moderne *professeur des écoles*. *Instituere*, dit l'étymologie, c'est mettre sur pied, former, instruire, mais aussi fonder, instituer<sup>27</sup> : c'est à une refondation du savoir et de la morale publique et privée au village qu'appelle implicitement le nouveau terme par lequel le paysan s'adresse au *maître* de ses enfants. En constituant l'enseignement en service public par la loi du 16 juin 1881 sur le principe de la gratuité, puis en confiant à l'instituteur l'instruction morale et civique de l'enfant tout en lui ôtant l'instruction religieuse par la loi du 28 mars 1882, Jules Ferry et le parti républicain

opèrent aussi ce qu'Alphonse Dupront aurait qualifié d'immense « transfert de sacralité » ; et ceci d'autant plus que Ferry, dans l'ardent débat parlementaire sur la laïcité qui précède le vote de la loi, met en avant « la conscience de l'instituteur » pour mieux séparer l'instruction religieuse de l'école publique et redoute publiquement que l'instituteur, « s'il est un professeur de religion, ne tombe sous la dépendance du ministre des cultes »<sup>28</sup>. Toutes les voies sont ainsi tracées et dégagées pour que l'école laïque devienne le lieu d'instauration d'un nouveau pouvoir spirituel au village.

- 15 Mais aussi il faut faire la part des prudences du législateur et du caractère transactionnel des lois Ferry. Si la sécularisation est à l'ordre du jour, la déchristianisation ne l'est pas et l'espace d'affirmation de l'autorité morale et spirituelle de l'instituteur se voit strictement définie et confinée. Dans sa célèbre lettre aux instituteurs du 27 novembre 1883, Ferry ne manque pas d'exalter la mission du maître, mais lui dicte les limites à ne pas dépasser.

Ce sera, [écrit-il], dans l'histoire un honneur particulier pour notre corps enseignant d'avoir mérité d'inspirer aux Chambres françaises cette opinion qu'il y a dans chaque instituteur, dans chaque institutrice, un auxiliaire naturel du progrès moral et social, une personne dont l'influence ne peut manquer, en quelque sorte, d'élever autour d'elle, le niveau des mœurs »<sup>29</sup>.

- 16 Mais c'est aussi pour préciser, quelques paragraphes plus haut, afin que nul se s'y méprenne :

J'ai dit que votre rôle, en matière d'éducation morale, est très limité. Vous n'avez à enseigner, à proprement parler, rien de nouveau, rien qui ne vous soit familier comme à tous les honnêtes gens. Et, quand on vous parle de mission et d'apostolat, vous n'allez pas vous y méprendre : vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel Évangile : le législateur n'a voulu faire de vous ni un philosophe ni un théologien improvisé<sup>30</sup>.

- 17 L'un des apports les plus fascinants de l'enquête conduite et commentée par Jacques Ozouf est de prendre la mesure de la manière dont une génération d'instituteurs – non pas celle des lois Ferry, des « hussards noirs de la République » célébrés par Péguy, mais celle qui l'a immédiatement suivie à travers les consolidations et les premières désillusions de la Belle Époque – a pu intérioriser, intégrer à son enseignement et transmettre la pouvoir spirituel qui lui a été conféré, dans ces limites, sur l'enfant et la société villageoise tout entière. Fort des milliers de témoignages qu'il a su réunir, il le fait avec une attention respectueuse envers les personnes qui se sont confiées à lui, en s'efforçant de leur laisser la maîtrise des mots et en demeurant attentif à conserver toutes les nuances de leur positionnement spirituel, religieux et philosophique. Le tableau qui en ressort est, pour l'historien, infiniment précieux car il procède de l'intérieur des consciences interrogées par la mémoire au soir d'une vie professionnelle.

- 18 Le choix du métier paraît ainsi relever, mais en partie seulement, de la *vocation*. Le mot même est rarement employé, même si 47 % des personnes interrogées en infèrent le choix de leur profession<sup>31</sup>. « Nous entrâmes dans la carrière avec des pensers nouveaux », écrit à Jacques Ozouf un instituteur de l'Aude, né en 1877,

le désir de bien faire notre métier, la volonté de faire respecter notre dignité d'homme et d'éducateur, ceci avec l'ardeur de notre jeunesse et la foi laïque au cœur. Il y avait bien des bastilles à abattre<sup>32</sup>.

- 19 *La République des instituteurs*, d'orientation plus sociologique, rappelle en note une définition de la vocation comme « justification a posteriori qui intériorise les contraintes transmises en choix par l'imprégnation de la communauté », en rapportant l'usage soit à l'armée, soit à l'enseignement, soit à l'Église, même si l'on sait qu'en bonne théologie

catholique, c'est Dieu qui appelle, et non point les hommes<sup>33</sup>. Il en ressort un tableau très nuancé où sont convoqués tout à tour des facteurs multiples, les stratégies familiales de promotion sociale de l'enfant, le rôle du père (plus rarement de la mère, contrairement au futur prêtre), les dispositions scolaires, la fragilité physique et l'appréhension du travail des champs, l'exemple et l'image d'un *bon maître*, admiré et aimé, image décuplée lorsque ce maître est aussi un père (mais seuls 20 % des témoins sont fils ou filles d'enseignants), les hasards enfin d'un choix de carrière. La vocation qui isole soigneusement le futur prêtre des autres enfants – en Bresse, « terre de chrétienté », les jeunes filles, jusqu'à l'entre-deux-guerres, avaient pour consigne de contourner les haies si l'enfant désigné pour le sacerdoce s'avançait sur leur chemin – isole aussi, dans une moindre mesure cependant, le futur instituteur des autres enfants, de leurs soucis et de leurs jeux; et ce premier *signe* le marquera sa vie durant dans ses rapports avec la société villageoise.

- 20 La déprise de la foi de l'enfance est également mesurée dans toute sa complexité. 45 % des instituteurs et des institutrices interrogés se déclarent encore catholiques à l'aube des années 1960 (et 4 % protestants); mais 8 % seulement s'affirment pratiquants réguliers contre 32 % de « libres penseurs » et 6 % d'athées. Les chiffres ici importent moins que les processus mentaux qui ont conduit à l'attiédissement ou à l'abandon des pratiques de piété. Jacques Ozouf relève que,

toute sensibilité religieuse n'est pas éteinte dans ces récits, et l'enseignement de l'école normale a plutôt entretenu une religiosité diffuse, le sentiment d'un Dieu sans visage et sans nom<sup>34</sup>.

- 21 Il relève l'effondrement de la pratique, dès l'école normale ; mais aussi les transactions obligées, le mariage religieux consenti pour la famille ou pour la fiancée, plus rarement pour le mariage des enfants, afin de préserver leur avenir social. Rares sont les athées déclarés au village ; la réserve est de rigueur, en dépit de l'abstention mais près du tiers des témoins se disent, au soir de leur vie, on l'a dit, *libres penseurs*<sup>35</sup>.

Chaque soir, [se souvient un instituteur des Deux-Sèvres], mon père aussi jetait un coup de sonde vers la nuit, vers les étoiles. Il s'endormait plus serein après avoir fixé le Grand et le Petit Chariot, l'Étoile du Berger, la Voie lactée. C'était chez lui comme une sorte de rite. De besoin peut-être. Fixer le ciel . L'idéal, l'inaccessible. Cela l'inclinait vers la tolérance de toutes les croyances et de toutes les idées<sup>36</sup>.

- 22 Aussi Jacques Ozouf relève-t-il le caractère souvent réactif de l'éloignement des instituteurs devant la pratique religieuse. Dans les villages divisés, déchirés, fracturés entre deux camps où ils sont parfois nommés, « cette désertion », écrit-il, « est souvent dictée par le mépris où l'Église tient l'école : attitude de riposte qui laisse parfois intacte la foi; ce n'est pas un abandon total »<sup>37</sup>.

- 23 L'adhésion des instituteurs à la franc-maçonnerie manifeste des hésitations similaires: seuls 6 % des témoins déclarent une appartenance et 60 % tiennent à déclarer qu'ils ne lui ont jamais appartenu, tout en exprimant souvent leur sympathie envers les maçons et en précisant qu'ils ont connu et parfois apprécié des collègues francs-maçons<sup>38</sup>. Là encore, l'incertitude sur la nature spirituelle de l'institution maçonnique est manifeste. Elle constitue, relève *La République des instituteurs*, « tantôt une arme de guerre contre la religion et tantôt comme une religion substitutive »<sup>39</sup>, retrouvant encore ici les deux facettes du « pouvoir spirituel » laïc.

- 24 La question de l'autorité morale et spirituelle du maître d'école est enfin évoquée dans ses fondements psychologiques et à travers les convictions qui la fondent ; et c'est encore un terme du lexique religieux, celui de *mission*, qui affleure :

Si l'on définit, à la manière de Renan, l'homme religieux comme celui qui prend la vie au sérieux et emploie son activité à la poursuite d'une fin généreuse, [écrivent Jacques et Mona Ozouf dans la *République des instituteurs*], alors les instituteurs sont à l'évidence des esprits religieux. Dans la tâche qu'ils s'attribuent trouve à s'investir un trésor d'énergie et d'espérance. Tâche sacrée, la seule qui puisse l'être dans un monde qui a déserté le sacré. Et ils ont aussi ce trait de l'homme religieux qui est de n'oublier leur vocation dans aucun des actes de la vie.

- 25 Il y a là, concluent-ils,

un principe d'unification de l'existence, bien proche en effet des effets d'une religion, et qui leur inspire ces déclarations si fières d'accent – eux-mêmes se voient en missionnaires – selon lesquelles être laïque, c'est ne jamais prendre son parti des injustices et vouer sa vie à les redresser<sup>40</sup>.

- 26 Il existe enfin, clairement posées et attestées, deux limites à l'espace de pouvoir spirituel que s'attribue l'instituteur. La première est interne et relève d'une éthique professionnelle : elle porte sur le respect de la conscience de l'enfant. Comme l'écrit cet instituteur du Loiret,

je me suis souvent attaché à ceux et à celles de mes élèves qui pensaient et sentaient d'une manière personnelle [...] comme, en dernière analyse, à toute manifestation vivante de l'esprit<sup>41</sup>.

- 27 Mais la seconde est externe : elle tient à ce « principe de réalité » auquel s'attache longuement l'analyse attentive de Jacques Ozouf : la situation spécifique de l'instituteur au village.

## Les limites d'un magistère sur la société

- 28 C'est en effet l'un des grands mérites de l'analyse conduite par Jacques Ozouf que de restituer les contraintes sociales et les obstacles extrinsèques qui restreignent l'exercice d'un pouvoir spirituel laïc au village. On a eu tendance, depuis quelques décennies, à minimiser, l'alternative qu'il représente face au pouvoir spirituel d'origine cléricale, qu'il s'agisse, dès l'entre-deux-guerres, de ces observateurs truculents ou ironiques des mœurs et des mentalités des campagnes françaises que sont les romanciers ruraux (Marcel Aymé dans *La Jument verte* en 1933 ; Gabriel Chevallier dans *Clochemerle* en 1934 ; Marcel Pagnol dans *La gloire de mon père* en 1957), qui renvoient allègrement la bipartition religieuse et politique des villages à des réalités pittoresques ou grotesques, dénuées de véritable signification ; ou de l'historiographie anglo-saxonne<sup>42</sup>, à la suite de Theodore Zeldin, l'historien *very british* des *Passions françaises*<sup>43</sup>, qui a tendu à relativiser le contenu des affrontements entre *cléricaux* et *anticléricaux* : chacun des adversaires ne partage-t-il pas, *grosso modo*, la même morale familiale et sexuelle, les mêmes codes de comportement villageois, le même patriotisme exacerbé ? Tout ceci est en partie vrai ; et il ne faut certainement pas prendre pour argent comptant ni sans recul critique l'expression verbale des querelles religieuses de la III<sup>e</sup> République ni hypostasier le lexique politique des années 1880, qui relève également, avec l'invention lexicale de la catégorie du « cléricanisme » et son instrumentalisation dans le débat, de la stratégie électorale et de la tactique politique républicaines.



- 29 Ces précautions de méthode n'impliquent cependant pas que l'antycléricalisme rural du XIX<sup>e</sup> siècle soit dénué de toute signification sociale et politique : la querelle repose sur quelques données de fond qu'il convient de prendre en considération afin de comprendre la dimension spirituelle de la conflictualité politique au village<sup>44</sup>. Toute l'analyse de Jacques Ozouf, si elle s'inscrit en faux contre les simplifications outrancières, refuse ces stratégies *a posteriori* d'évitement ou d'évidement du débat : le conflit du curé et de l'instituteur a bien eu lieu et il a fait sens. Aussi, en s'appuyant sur les milliers de témoignages reçus, s'efforce-t-il à chaque instant de restituer la complexité et l'infinie diversité des situations locales, les termes, les modalités et les enjeux de chaque conflit, la marge d'autonomie et l'espace d'autorité enfin consentis par la société villageoise à l'instituteur rural.
- 30 Les difficultés de l'exercice du pouvoir spirituel au village sont en premier lieu restreintes par la modicité du statut social, économique et culturel de l'instituteur. Jacques Ozouf éclaire très concrètement, avec une qualité de sympathie qui entre jusqu'aux infimes détails de la vie pauvre, côtoyant parfois la misère, des Jean Coste de la *Belle Époque*, la précarité financière et l'exiguïté des ressources de l'instituteur et de l'institutrice, la nécessité vitale du mariage entre collègues, la limitation volontaire des naissances, la modestie du logement et du mode de vie, les économies constantes et les calculs minutieux, la recherche anxieuse de compléments de ressources eux-mêmes exigus (secrétariat de mairie, cours particuliers).

Que pensait-on des instituteurs dans les milieux qui nous entouraient ? Pas toujours du bien dans mes postes de début en montagne, [se souvient un instituteur des Basses-Alpes]. On les respectait parce qu'ils étaient cultivés et qu'ils pouvaient de ce fait rendre des services, surtout comme secrétaire de mairie. Mais si on avait besoin d'un conseil pour se comporter en face d'une situation imprévue ou délicate, on allait plutôt trouver le curé. En général, l'instituteur avait la réputation d'une personne trop émancipée, trop libre pour bénéficier d'un préjugé favorable dans une région profondément attachée à la religion. Dans le bas du département, plus tard, j'ai trouvé que l'instituteur avait une bien meilleure presse. Mais ceux qui jaugent les gens à l'épaisseur du portefeuille ne lui accordaient tout de même pas grande considération<sup>45</sup>.

- 31 « Chacun le sait, la République paie mal ses hussards noirs »<sup>46</sup>. Et de relever que « la précision et l'abondance des récits, dès qu'il s'agit de la vie matérielle, sont étonnantes »<sup>47</sup>. Il mesure également le poids des contrôles sociaux de l'opinion villageoise, les contraintes de l'inspection, les interventions politiques ou maçonniques, souvent mal supportées.
- 32 Jacques Ozouf peut ainsi dessiner et, pour ainsi dire, mettre en scène la sociabilité concrète de l'instituteur au village, entre préventions, incompréhensions et parfois hostilité paysannes, jalousies vis-à-vis des vacances et de la retraite, précautions constantes en matière de familiarité et de respect des convenances, isolement social et culturel enfin. Tel instituteur normand lui écrit:

Nous avons une si haute idée de notre fonction que nous nous croyions tenus à une extrême réserve extérieure, et pour le moins aux apparences de la distinction<sup>48</sup>.

- 33 D'un côté, une distance réciproque vis-à-vis du monde paysan ; de l'autre, la condescendance, voire le mépris des bourgeois petits et grands au village : la marge est étroite.

C'est donc la bâtardise de l'existence qui dicte cette double exclusion : ni bourgeois par son mode de vie, ni paysan par son savoir, l'instituteur ne peut se lier d'amitié

ni avec les uns ni avec les autres. À ses yeux pourtant, ce qui légitime moralement cet exil, c'est un rêve d'arbitrage<sup>49</sup>.

- 34 Ce « rêve d'arbitrage », c'est enfin le pouvoir spirituel concurrent du curé, plus ancien, plus enraciné dans les consciences, les croyances et les mentalités, mais aussi de plus en plus contesté, qui vient encore le diminuer, parfois jusqu'à la portion congrue. Jacques Ozouf n'est cependant pas dupe des images toutes faites. S'il relève des proximités d'ordre « professionnel » – « À cette époque, dans la campagne, on ne connaissait que deux professions intellectuelles : maître d'école et curé », écrit un instituteur de la Manche<sup>50</sup> – et des valeurs communes – en particulier scolaires : les mauvais élèves de l'école laïque sont aussi les mauvais élèves de l'école libre – des ménagements réciproques, parfois même des connivences tacites, Jacques Ozouf prend cependant la juste mesure des contraintes liées aux personnages publics et aux rôles sociaux assumés par chacun des acteurs sur la scène villageoise. C'est l'épisode de la visite nocturne d'un instituteur du Tarn-et-Garonne au curé de la paroisse, qui se conclut par cet avertissement du curé :

Chacun ici est classé, étiqueté ; on ne fréquente que ceux de son bord ; on fuit les autres. Nous, instituteur et curé, sommes considérés comme des ennemis irréductibles. Vous avez certes toute ma sympathie, mais dans notre intérêt nous ne nous rencontrerons plus. Si on vous surprenait à rentrer au presbytère, je perdrai tout prestige aux yeux de mes fidèles ; ils feraient des démarches à l'Évêché pour obtenir mon déplacement. De votre côté les républicains vous haïraient et vous créeraient des difficultés jusqu'au jour où, bon gré mal gré, il faudrait partir vous aussi<sup>51</sup>.

- 35 Se surimpose ainsi à l'infinie diversité des situations et des tempéraments une sorte de structuration externe contraignante au niveau des discours et des comportements « autorisés », liée à la bipartition religieuse et politique des villages français au lendemain de la proclamation du suffrage universel en 1848, et peut-être dès la Grande Révolution – c'était là tout l'intérêt de la grande enquête parallèle sur les Rouges et les Blancs esquissée par Jacques Ozouf – qui inscrit le pouvoir spirituel laïc au sein d'une structure duelle et d'une conflictualité sans issue.

Dans le cadre resserré du village, [écrit-il encore], où doivent se tenir côte à côte deux types d'enseignement, bien des conflits apparaissent ainsi comme le fruit obligé des représentations collectives<sup>52</sup>.

- 36 Et d'énumérer, à partir des multiples notations réunies par l'enquête, les « incidents de frontières » – l'heure du catéchisme, les comportements des élèves – les mesquineries de voisinage, parfois les insultes et les agressions, notamment envers les institutrices laïques. Aussi maîtres et maîtresses d'écoles ne conservent-ils dans leur mémoire sérénité et apaisement que si l'équilibre des forces villageoises s'est révélé favorable : car il y a de « bonnes écoles » et de « bonnes communes » (comme il existe pour les curés de « bonnes paroisses ») où l'instituteur est respecté, l'école publique honorée, les fêtes célébrées avec éclat. Plus combatif parfois, mais toujours serein, est le souvenir lié aux luttes municipales entre « parti de l'instituteur » et « parti du curé », école et église : c'est là le « bon combat », qu'on ne se remémore pas sans une certaine fierté et dans lequel le pouvoir spirituel et l'autorité morale et intellectuelle de l'instituteur trouvent pleinement à s'investir, comme en témoignent encore les admirables cahiers de conférences du soir de ce maître d'école du Loir-et-Cher, particulièrement militantes et offensives<sup>53</sup>. Mais plus amer est le souvenir lié à l'isolement en milieu hostile, dominé par le parti adverse, où l'instituteur est voué à l'impuissance et son activité, à la stérilité.

37 Pourtant Jacques Ozouf ne réduit jamais le pouvoir spirituel laïc de l'instituteur à un pur jeu de positions ou une image de miroirs inversés. Il postule, en s'appuyant sur les témoignages réunis, un conflit d'ordre spirituel entre les deux adversaires : sur l'existence de Dieu, sur la vérité des dogmes, sur l'efficacité des sacrements, sur l'autorité de l'Église, sur les fondements de la morale privée et publique. Ses instituteurs ont lu souvent *La Vie de Jésus* de Renan ; ils ont parfois médité *La Morale sans obligation ni sanction* de Jean-Marie Guyau<sup>54</sup> ; ils ont assimilé la morale du devoir des néo-kantiens<sup>55</sup> et la croyance au Progrès de l'Humanité des héritiers scientistes d'Auguste Comte<sup>56</sup>. Ils considèrent enfin l'école comme le rempart de la République et de la Démocratie, de la Liberté et de l'Égalité. Le pouvoir spirituel laïc tire sa force de ses convictions et dépasse de beaucoup les conditions matérielles de son effectuation sociale. C'est cela qui fonde, aux yeux de Jacques Ozouf,

[ce] volontarisme sans illusion [qui] marque toutes ces conclusions d'un ton si brave, où ils disent leur fierté de n'avoir jamais, grâce à leur métier, varié<sup>57</sup>.

## Conclusion

38 Il faut conclure; et on le fera à partir d'une phrase du curé d'Ars. Au lendemain de la Révolution, en prenant les rênes de la paroisse de 230 habitants qui lui était confiée, il avait eu ce mot : « Laissez une paroisse vingt ans sans prêtre, on y adorera les bêtes »<sup>58</sup>.

39 Cette même phrase, des instituteurs du second XIX<sup>e</sup> siècle auraient pu, *mutatis mutandis*, la reprendre à leur compte. Mais si Jean-Marie Vianney pensait à une restauration dans l'ordre religieux, les maîtres et maîtresses d'école interrogés par Jacques Ozouf pensaient à tout autre chose : à une instauration, dans l'ordre de la République et de la Démocratie, de la Raison, de la Science et du Progrès, de la laïcité enfin. Le curé était à leurs yeux l'homme de l'ancienne croyance ; ils étaient les porteurs de la foi nouvelle. Mais leur projet d'instauration d'un pouvoir spirituel laïc qu'ils appelaient ardemment de leurs vœux, dans sa double dimension de négation et d'affirmation, n'a pas toujours répondu à leurs espérances ; et la seconde génération des « hussards de la République » qui se sont confiés à Jacques Ozouf, sans renier en rien ses convictions, est aussi celle qui a entrepris de transformer ses amicales en syndicats<sup>59</sup>, c'est-à-dire de rappeler à la République qu'ils n'étaient pas seulement ses militants obscurs autant que vaillants sur le champs de bataille villageois, mais aussi ses fonctionnaires sous-payés et autoritairement administrés. D'où, en dépit de l'affaiblissement déjà sensible à l'aube des années soixante de leur adversaire séculaire, ce ton de mélancolie, de désenchantement, de désillusion partielle dans les témoignages de ses instituteurs, typique de la génération formée dans les deux décennies qui précèdent la Grande Guerre. Et c'est peut-être là l'ultime mérite de l'œuvre de Jacques Ozouf que d'avoir fait droit aussi attentivement et aussi respectueusement à leurs « regrets »:

La plainte obstinée qu'on entend dans ces confidences (le monde n'a pas tenu ses promesses, l'école n'a pas su faire la paix) ne dit pas seulement la mélancolie du vieil âge; elle dit l'effondrement d'un système de valeurs intact depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et que deux guerres mondiales ont fait voler en éclats<sup>60</sup>.

40 Et Jacques Ozouf écrivait ces lignes un an avant 1968... L'acuité même de cette nostalgie dit mieux que tout autre analyse ce qu'entendaient réaliser les instituteurs de la III<sup>e</sup> République et découvre le contenu de leur aspiration déçue à une transformation spirituelle du monde dont ils auraient été les protagonistes essentiels. Les deux mots sur

lesquels Jacques Ozouf conclut son petit livre, qui est un grand livre, sont *cohérence* et *fidélité*.

---

## NOTES

1. Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, José Corti, 1985.
2. C'est le titre du premier chapitre, p. 23-89.
3. Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain [...]*, *op. cit.*, p. 31.
4. Augustin Sainte-Beuve, *De la liberté de l'enseignement (18 mai 1868)*, cité d'après René Rémond, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1976, p. 166.
5. Pour une exploration des positionnements religieux, Jérôme Grondeux, *La Religion des intellectuels français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 2002.
6. Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Paris, Gallimard-Julliard, « Archives », 1967. Réédition : Paris, Gallimard, « Folio », 1993. Nos références porteront sur l'édition originale.
7. Jacques et Mona Ozouf, *La République des instituteurs*, avec le concours de Véronique Aubert et Claire Steindecker, Paris, Gallimard - Le Seuil, « Hautes Études », 1992. Réédition : Paris, Le Seuil, « Points Histoire », 2000. Nos références porteront sur cette dernière édition.
8. p. 103, rapport d'inspecteur primaire, 1901 ; p. 107 (« autorité morale » lors d'un arpentage contesté) ;).
9. Cité par Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, *op. cit.*, p. 27 (instituteur des Deux-Sèvres, né en 1884).
10. Cité par Jacques et Mona Ozouf, *La République des instituteurs*, *op. cit.*, p. 179 (Vendée).
11. Cité par Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, *op. cit.*, p. 103 (Arch. Nat. F<sup>17</sup> 10932).
12. *Ibid.*, p. 107 (instituteur du Loir-et-Cher, né en 1882).
13. Jacques et Mona Ozouf, *La République des instituteurs*, *op. cit.*, « Le questionnaire », p. 437-440 ; « Le traitement de l'enquête », p. 441-443 ; « Les données de l'enquête », p. 445-454.
14. Il est à relever que *Nous les maîtres d'école* ne contient aucune référence bibliographique, mais exclusivement des réponses à l'enquête et quelques rapports d'inspection extraits de la série F<sup>17</sup> (p. 102-103) : c'est, selon le principe même de la collection « Archives », « le contact direct avec les documents, dont le montage est confié aux meilleurs spécialistes » (Pierre Nora), qui est privilégié. Le projet d'enquête conduit (à une tout autre échelle) par Jacques Ozouf avait été précédé, quelques années plus tôt, par la publication des *Lettres d'institutrices rurales d'autrefois, rédigées à la suite de l'enquête de Francisque Sarcey en 1897*, introduites et commentées par Ida Berger, Paris, Imprimerie nationale et Association des Amis du Musée pédagogique, 1959.
15. Georges Duveau, *Les Instituteurs*, Paris, Le Seuil, « Le temps qui court », 1957; Ida Berger et Roger Benjamin, *L'Univers des instituteurs*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.
16. Maurice Gontard, *L'Enseignement primaire en France de la Révolution à la loi Guizot (1789-1833). Des petites écoles de la monarchie d'Ancien Régime aux écoles primaires de la monarchie bourgeoise*, Lyon, Audin, 1959, et *La Question des écoles normales primaires de la Révolution de 1789 à nos jours*, Toulouse, Annales du CRDP, 1962.
17. Ainsi, dans une collection proche par son esprit de la collection « Archives », Mona Ozouf, *L'École, l'Église et la République*, Paris, Armand Colin, « Kiosque », 1963.

18. Max Ferré, *Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs des origines à 1922*, Paris, Sudel, 1955.
19. Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 7.
20. Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 159.
21. *Ibid.*, p. 160, p. 161, p. 163
22. *Ibid.*, p. 137.
23. *Ibid.*, p. 143.
24. Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 145-146.
25. Cité par Antoine Prost, *Ibid.*, p. 150-151, d'après *La Commission extraparlamentaire de 1849: texte intégral inédit des procès-verbaux*, publiés par les soins de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, introduction par Georges Chenesseau, Paris, de Gigord, p. 30-33, séance du 10 janvier 1849.
26. Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France*, op. cit., p. 147. L'historiographie de l'école primaire et des instituteurs publics du XIX<sup>e</sup> siècle a connu depuis quarante ans un développement considérable qui doit beaucoup aux intuitions et aux thématiques développées par Jacques Ozouf. Tout en renvoyant aux recensions systématiques de la revue *Histoire de l'éducation* (depuis 1983) ainsi qu'à l'ouvrage collectif dirigé par Thérèse Charmasson, *L'Histoire de l'enseignement, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Guide du chercheur*, Paris, Publications de la Sorbonne et Institut National de Recherche Pédagogique, 1986, on rappellera ici quelques jalons : Dominique Maingueneau, *Les Livres d'école de la République, 1870-1914. Discours et idéologie*, Paris, Le Sycomore, 1979 ; Jacques Gavaille, *L'École publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, et Paris, Les Belles Lettres, 1981 ; Jean Peneff, *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, Paris, L'Harmattan, 1987 ; Fabienne Reboul-Scherrer, *La Vie quotidienne des premiers instituteurs, 1833-1882*, préface de Mona Ozouf, Paris, Hachette, 1989 ; Maurice Crubellier, *L'École républicaine, 1870-1940. Esquisse d'une histoire culturelle*, Paris, Christian, 1993 ; Gilbert Nicolas, *Instituteurs entre politique et religion. La première génération de normaliens en Bretagne au 19<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Apogée, 1993 ; Gilles Rouet ; *L'Invention de l'école. L'école primaire sous la Monarchie de Juillet*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993 ; François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple, 1815-1870*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995 ; Jean-François Chanet, *L'École républicaine et les petites patries*, préface de Mona Ozouf, Paris, Aubier, 1996 ; Jean-Claude Caron, *À l'école de la violence. Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1999 ; René Grevet, *L'Avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835). Laïcisation et confessionnalisation de la culture scolaire*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2001 ; Patrick Cabanel, *La République du certificat d'études. Histoire et anthropologie d'un examen, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2002 ; Gilbert Nicolas, *Le Grand débat sur l'école au XIX<sup>e</sup> siècle. Les instituteurs du Second Empire*, Paris, Belin, 2004.
27. Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, Paris, Le Robert, 1998, 3 volumes, tome II, p. 1851.
28. Cité par Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France*, op. cit., p. 194.
29. « Lettre adressée aux instituteurs par M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique » (17 novembre 1883), dans *Discours et opinions de Jules Ferry*, publiés avec commentaires et notes par Paul Robiquet, Paris, Armand Colin, 1893-1898, 7 volumes, tome IV, p. 262.
30. *Ibid.*, t. IV, p. 261.
31. Jacques et Mona Ozouf, *La République des instituteurs*, op. cit., p. 84.
32. Cité par Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 242.
33. *La République des instituteurs*, op. cit., p. 84-85, n.16. Sur les emplois religieux du terme de « vocation » et leur crise contemporaine, cf. Charles Suaud, *La Vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Éditions de Minuit, « Le Sens commun », 1978.
34. Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 137.

35. Sur l'origine et le sens du terme, Jacqueline Lalouette, *La Libre pensée en France, 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 15-16.
36. Jacques et Mona Ozouf, *La République des instituteurs*, op. cit., p. 96.
37. Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 138.
38. Jacques et Mona Ozouf, *La République des instituteurs*, op. cit., p. 279.
39. *Ibid.*, p. 278. Sur l'histoire de la maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle, on renverra à Pierre Chevallier, *Histoire de la franc-maçonnerie française. III - La Maçonnerie, Église de la République (1877-1944)*, Paris, Fayard, 1975 ; et, en dernier lieu, à la synthèse d'André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Rocher, 1999.
40. Jacques et Mona Ozouf, *La République des instituteurs*, op. cit., p. 276.
41. *Ibid.*, p. 278.
42. Theodore Zeldin (dir.), *Conflicts in French Society (Anticlericalism, Education and Morals in the 19<sup>th</sup> Century)*, Londres, Allen & Unwin, 1970 ; Barnett Singer, *Village Notables in the 19th Century France. Priests, Mayors, Schoolmasters*, Albany, State of New York University, 1983
43. Theodore Zeldin, *France, 1848-1945. I – Ambition, Love and Politics II – Intellect, Taste and Anxiety*, Oxford, Clarendon Press, 1973-1977. Traduction française : *Histoire des passions françaises, 1848-1945. 1 – Ambition et amour, 2 – Orgueil et intelligence, 3 – Goût et corruption, 4 Colère et politique, 5 – Anxiété et hypocrisie*, Paris, Recherches, 1978-1979. Réédition : Paris, Éditions du Seuil, « Points Histoire », 1980-1981. Les principaux passages relatifs à l'anticléricalisme français se situent dans le premier et le quatrième volume.
44. Sur l'anticléricalisme rural, cf. Louis Pérouas, *Refus d'une religion, religion d'un refus en Limousin rural, 1880-1940*, Paris, Éditions des Hautes Études en Sciences Sociales, 1985 ; Jacqueline Lalouette, *La République anticléricale, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, « L'Univers historique », 2002 ; Christian Sorrel (dir.), *L'Anticléricalisme croyant (1860-1940), Jalons pour une histoire*, Chambéry, Université de Savoie, 2004 ; Jérôme Grévy, *Le Cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! Un siècle de guerre de religion en France*, Paris, Armand Colin, 2005 ; Yves Déloye, *Les Voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006. Pour une approche iconographique : Michel Dixmier, Jacqueline Lalouette, Didier Pasamonik, *La République et l'Église. Images d'une querelle*, Paris, Éditions de La Martinière, 2005.
45. Cité par Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 129 (né en 1883).
46. *Ibid.*, p. 113.
47. *Ibid.*, p. 114.
48. *Ibid.*, p. 127.
49. *Ibid.*, p. 134.
50. Cité par Jacques et Mona Ozouf, *La République des instituteurs*, op. cit., p. 43.
51. Cité par Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 138. Cf. sur le département voisin, les analyses de Jean Faury, *Cléricalisme et anticléricalisme dans le Tarn (1848-1900)*, Toulouse, Service des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1980.
52. Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 144.
53. *Ibid.*, p. 203-226.
54. Jean-Marie Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, Paris, F. Alcan, 1907 ; réédition : Paris, les Belles Lettres, 2008.
55. Auguste Dide, *Jules Barni. Sa vie. Son œuvre*, Paris, Alcan, 1892 ; Yves Déloye, *École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy. Controverses*, Paris, Presses de la FNSP, 1994 ; Marie-Claude Blais, *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Paris, Gallimard, 2000 ; Laurence Loeffel, *La Question du fondement de la morale laïque sous la III<sup>e</sup> République, 1870-1914*, Paris, PUF, 2000.
56. Donald Geoffrey Charlton, *Positivist Thought in France during the Second Empire, 1852-1870*, Oxford University Press, 1959 ; Louis Legrand, *L'influence du positivisme dans l'œuvre scolaire de Jules Ferry. Les origines de la laïcité*, Paris, Marcel Rivière, 1961 ; Robert A. Nisbet, *History of the Idea of Progress*, London, Heinemann, 1980 ; Pierre André Taguieff, *Du Progrès. Biographie d'une utopie*

moderne, Paris, Libro, 2001 ; *L'Idée de progrès. Une approche historique et philosophique*, Cahier du CEVIPOF, n° 32, 2002.

57. Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 269.

58. Jean-Marie-Baptiste Vianney, *Catéchismes de la Providence*, cité par Alfred Monnin, *Le curé d'Ars*, Paris, Douniol, 1861, tome I, p. 277.

59. Jacques Ozouf avait lui-même attentivement étudié ce moment: « Les instituteurs de la Manche et leurs associations au début du XX<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XIII, 1966, p. 95-114.

60. Jacques Ozouf, *Nous les maîtres d'école*, op. cit., p. 13.

---

AUTEUR

PHILIPPE BOUTRY

EHESS/CRH/CARE